

**Nombre de conseillers:**

En exercice: 23

Présents: 16

Votants : 21

**Commune de REALMONT****PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 15 mars 2018**

L'an deux mille dix huit, le quinze mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Mr Henri VIAULES, Maire.

**Présents: Mrs VIAULES, CALVET, SOULIE, OUHALIMA, LOPEZ, NIVOT, BAGES, GARRIGUES, BOUSQUET, Mmes FABREGUE, JOLLET HOULES, PLO, RIGAUD, ERODI, Melle BARDOU**

**Représentés : BELOU ( Jollet), HENON( Viaules), BARTHE DE LA OSA ( Rigaud), PUECH-PANIS (Garrigues), ROUQUIER (Erodi)**

**Absents : BOYER, CANTALOUBE**

Melle Françoise BARDOU a été désignée secrétaire de séance.

**I – ORDRE DU JOUR :**

- 1) **Comptes administratifs 2017- Budget principal et budgets annexes**
- 2) **Approbation des comptes de gestion**
- 3) **Frais de scolarité : Participation des Communes**
- 4) **Evaluation des charges transférées 2018- Approbation du rapport de la CLECT**
- 5) **Travaux de voirie : Convention de groupement de commande 2018-2021**
- 6) **Enfance-Jeunesse : Modification du règlement intérieur de l'Espace Jeunes**
- 7) **Enfance-Jeunesse : Tarifs 2018 séjours vacances de Printemps**

**II – INFORMATIONS DIVERSES**

Le Procès verbal de la séance du 19 décembre 2017 est approuvé (à 20 voix Pour, 1 Contre) Mme ERODI vote contre et explique que malgré les demandes, le procès verbal est toujours envoyé au dernier moment et que l'opposition n'a jamais le temps de se réunir, ni de demander des modifications vu les délais très courts. Elle précise que le dernier conseil municipal a eu lieu il y a 3 mois...

---

**1/ OBJET: Affectation du résultat Budget Commune -Exercice 2017**

Vu le compte administratif de l'exercice 2017, et considérant que Mr Henri VIAULES, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Melle Françoise BARDOU, 1<sup>er</sup> Adjointe, pour le vote du compte administratif, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (à 16 voix Pour, 3 abstentions, 2 contre),

1°) Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2017

2°) décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

a) Résultat de l'exercice :	+ 594 912,87 €
b) Résultat de l'exercice antérieur (R 002 CA) :	+ 4 474,64 €
<b>c) Résultat de clôture à affecter :</b>	<b>+ 599 387,51 €</b>

Besoin réel de financement de la section d'investissement

a) Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	+ 485 221,04 €
b) Résultat reporté de l'exercice antérieur (D 001)	- 629 324,26 €
<b>c) Résultat comptable cumulé (D 001) :</b>	<b>- 144 103,22 €</b>

Affectation du résultat en section d'investissement (1068) : + **500 000,00 €**

Affectation du résultat en section de fonctionnement (R002) : + **99 387,51 €**

Mr Bousquet demande si il y a de la visibilité sur les absences du personnel. Il souhaite aussi savoir à quel stade en est le dossier de l'hôtel Noël.

Mr Garrigues demande si la sécurité de l'hôtel pose des problèmes.

Mr le Maire lui répond qu'il n'y a pas de menace de fermeture administrative que des travaux d'amélioration ont été faits. Il manque encore, à ce jour, l'alarme incendie.

**2/ OBJET : Affectation du résultat Budget Eau Assainissement -Exercice 2017**

Vu le compte administratif de l'exercice 2017, et considérant que Mr Henri VIAULES, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Melle Françoise BARDOU, 1<sup>er</sup> Adjointe, pour le vote du compte administratif, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (à 19 voix Pour et 2 abstentions)

1°) Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2017

2°) décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

a) Résultat de l'exercice :	+ 78 240,49 €
b) Résultat de l'exercice antérieur (R 002 CA) :	+ 63 223,80 €
<b>c) Résultat de clôture à affecter :</b>	<b>+ 141 464,29 €</b>

Besoin réel de financement de la section d'investissement

a) Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	+ 4 076,28 €
b) Résultat reporté de l'exercice antérieur (R 001)	+ 162 546,74 €
<b>c) Résultat comptable cumulé (R 001) :</b>	<b>+ 166 623,02 €</b>

Affectation du résultat en section d'investissement (1068) : + **120.000,00 €**

Affectation du résultat en section de fonctionnement (R002) : + **21 464,29 €**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de provisionner en vue des travaux sur les réseaux dans le cadre du projet d'aménagement urbain.

**3/ OBJET : Affectation du résultat Budget Camping -Exercice 2017**

Vu le compte administratif de l'exercice 2017, et considérant que Mr Henri VIAULES, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Melle Françoise BARDOU, 1<sup>er</sup> Adjointe, pour le vote du compte administratif, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à (19 voix Pour et 2 abstentions)

1°) Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2017

2°) décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

a) Résultat de l'exercice :	- 988,28 €
b) Résultat de l'exercice antérieur (R 002 CA) :	+ 351,05 €
<b>c) Résultat de clôture à affecter :</b>	<b>- 637,23 €</b>

Besoin réel de financement de la section d'investissement

a) Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	+ 510,76 €
b) Résultat reporté de l'exercice antérieur (D 001)	- 5 170,37 €
<b>c) Résultat comptable cumulé (D 001) :</b>	<b>- 4 659,61 €</b>

Affectation du résultat en section d'investissement (1068) : **0 €**

Affectation du résultat en section de fonctionnement (D002) : **- 637,23 €**

---

**4/OBJET : Affectation du résultat Budget Régie Funéraire -Exercice 2017**

Vu le compte administratif de l'exercice 2017, et considérant que Mr Henri VIAULES, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Melle Françoise BARDOU, 1<sup>er</sup> Adjointe, pour le vote du compte administratif, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à (19 voix Pour, 2 abstentions)

1°) Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2017

2°) décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

a) Résultat de l'exercice :	+ 13 519,22 €
b) Résultat de l'exercice antérieur (D 002 CA) :	- 6 433,10 €
<b>c) Résultat de clôture à affecter :</b>	<b>+ 7 086,12 €</b>

Besoin réel de financement de la section d'investissement

a) Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	+ 4 242,33 €
b) Résultat reporté de l'exercice antérieur (R 001)	+ 7 239,82 €
<b>c) Résultat comptable cumulé (R 001) :</b>	<b>+ 11 730,06 €</b>

Affectation du résultat en section d'investissement (1068) : **+ 5 000,00 €**

Affectation du résultat en section de fonctionnement (R002) : **+ 2 086,12 €**

Monsieur le Maire explique qu'en 2018 il est nécessaire de lancer l'opération d'agrandissement du cimetière

---

**5/OBJET : Affectation du résultat Budget Service Enfance Jeunesse -Exercice 2017**

Vu le compte administratif de l'exercice 2017, et considérant que Mr Henri VIAULES, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Melle Françoise BARDOU, 1<sup>er</sup> Adjointe, pour le vote du compte administratif, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix Pour et 5 Contre)

1°) Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2017

2°) décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

#### Résultat de la section de fonctionnement

a) Résultat de l'exercice :	- 78 513,99 €
b) Résultat de l'exercice antérieur (D 002 CA) :	0 €
<b>c) Résultat de clôture à affecter :</b>	<b>- 78 513,99 €</b>

#### Besoin réel de financement de la section d'investissement

a) Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	- 12 291,51 €
b) Résultat reporté de l'exercice antérieur (R 001)	0 €
<b>c) Résultat comptable cumulé (R 001) :</b>	<b>- 12 291,51 €</b>

Affectation du résultat en section d'investissement (1068) : 0 €

Affectation du résultat en section de fonctionnement (D002) : - 78 513,99 €

Monsieur le Maire expose que compte tenu de la fréquentation importante ce budget devrait atteindre l'équilibre en 2018.

Madame Erodí souhaite connaître les effectifs

---

### **6/ OBJET : BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - ANNEE 2017**

Après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2017 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif (budget principal de l'exercice 2017),

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal (à 19 voix Pour et 2 abstentions)

**-DECLARE** que le compte de gestion (budget principal) dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

---

**7/ OBJET : BUDGETS ANNEXES : EAU ET ASSAINISSEMENT-REGIE FUNERAIRE-CAMPING : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION- ANNEE 2017**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs annexes de l'exercice 2017 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs (budgets annexes) de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal à (19 voix Pour et 2 abstentions)

**-DECLARE** que les comptes de gestion (budgets annexes) dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

---

**8/ OBJET : Participation financière des Communes pour les enfants scolarisés à l'Ecole Publique de Réalmont – Année scolaire 2016-2017**

Monsieur le Maire expose que l'article L 212-8 du code de l'éducation définit les modalités de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil d'enfants de plusieurs communes.

Le maire de la commune de résidence n'est cependant tenu de participer financièrement, lorsqu'il dispose des capacités d'accueil nécessaires dans son école, que s'il a donné son accord à la scolarisation hors commune. De même l'article R 212-21 du même code précise que la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune dans un certain nombre de cas de dérogations.

Monsieur le Maire précise que des enfants résidents dans les communes avoisinantes sont scolarisés à l'école publique de la commune. Il propose de solliciter, de toutes les Communes de résidence des enfants, une participation financière par élève inscrit à l'Ecole Publique de Réalmont au 1er janvier 2017. Il rappelle cependant que cette répartition, ne peut se faire qu'en accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. Et que cet accord est formalisé par une convention.

Au titre de l'année scolaire 2016-2017, sur la base des dépenses constatées au compte administratif 2017 (frais de fonctionnement et charges de personnel) et des effectifs enregistrés au 1er janvier 2017, le coût des frais de scolarisation par élève s'élève à **782 Euros**. Ce qui induit le montant de la dotation communale versée à l'école privée Saint Joseph, pour les 91 élèves réalmontais qu'elle accueille **soit 71 162 €**.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré (à 16 voix Pour et 5 Contre),

- **APPROUVE** les propositions ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions avec les communes concernées et toutes les pièces afférentes à la présente décision
- **AUTORISE** le Maire à émettre sur le budget principal (Art.74748) les titres de recettes correspondants

---

#### **9/ OBJET : Evaluation des charges transférées 2018 – Approbation du rapport de la CLECT**

En application des articles L 1609 nonies C du Code Général des Impôts et L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Au vu du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 15 février 2018,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter ledit rapport.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le rapport de la CLECT du 15 février 2018
- **ADOPTE** le montant révisé de l'attribution de compensation qui s'élève à : **337 699,08 €**
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice à l'article **73211**

---

#### **11/ OBJET: Constitution d'un groupement de commandes voirie avec la Communauté de Cnes Centre Tarn**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans un but de rationalisation et de simplification et afin que les communes bénéficient de conditions identiques à celles de la communauté de communes, la 3CT et ses communes membres ont décidé de constituer un groupement de commande afin de réaliser les travaux de voirie du territoire, le coordonnateur du groupement étant la Communauté de Communes Centre Tarn.

Une convention constitutive, comme il est expressément prévu dans l'article 8 du Code des marchés publics, en formalise le principe. Elle définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne un des membres du groupement comme coordonnateur chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics, à l'organisation des opérations de sélection du cocontractant, à la notification et l'exécution du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. Chaque membre du groupement s'engage dans la convention à assumer les constats et le règlement des travaux à hauteur de ses besoins propres tels qu'il les a préalablement déterminés.

Ce mode d'organisation ayant montré son efficacité sur la période 2014 - 2017, il est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes pour le marché de travaux voirie pour la période 2018 - 2021.

Pour ce faire, le Conseil municipal doit délibérer sur lesdites modalités de la procédure à mettre en œuvre entre les communes membres qui le souhaiteraient et la Communauté de Communes Centre Tarn.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Le Conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE**, conformément à l'article 8 du Code des marchés publics, de constituer avec les communes membres de la Communauté de Communes Centre Tarn qui le souhaiteraient un groupement de commande en vue de la passation d'un marché de travaux pour la période 2017 - 2021 pour les voiries communales et d'intérêt communautaire à hauteur des besoins respectifs à définir en annexe de la convention,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive et son annexe définissant les modalités de ce groupement.

---

## **12/ OBJET: Service « Enfance - Jeunesse » - Modification du règlement intérieur de l'Espace Jeunes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération, en date du 19 décembre 2017, actant le règlement intérieur de « l'Espace Jeunes ».

D'une part, compte tenu de la fréquentation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et pour permettre de tendre vers une cohérence avec l'ALAE maternel et élémentaire, il convient, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, d'ajuster les horaires d'ouverture et de fermeture de l'Espace Jeunes sur les semaines scolaires, comme suit :

<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>	<b>SAMEDI</b>
Fermé	14h – <b><u>18h30</u></b>	10h – 12h 14h – <b><u>18h30</u></b>	14h – <b><u>18h30</u></b>	14h – <b><u>18h30</u></b>	10h – 12h 14h – <b><u>17h</u></b>

D'autre part, suite à l'expérience de ces premiers mois de fonctionnement, il convient d'ajouter un article au règlement stipulant :

**« Lors de la première inscription à l'Espace Jeunes, il est demandé à un des parents de venir sur les lieux pour rencontrer les animateurs ».**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Mr Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les modifications telles que présentées ci-dessus

- **APPROUVE** le règlement intérieur modifié tel qu'annexé à la présente délibération

---

### 13/ OBJET: Service « Enfance - Jeunesse » - Tarifs séjour vacances de Printemps 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service municipal « Enfance Jeunesse » organise différents séjours pendant les périodes de vacances scolaires, et particulièrement pendant les vacances de printemps 2018 où plusieurs séjours sont proposés aux enfants. Il est donc nécessaire d'en prévoir les tarifs.

A cet effet, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver les grilles tarifaires comme établies ci-dessous :

<b>* SEJOUR NATURE -EQUITATION (7-12 ans et 13-17 ans)</b> <b>16.04.2018 au 20.04.2018</b>		
<b>Quotient Familial</b>	<b>Séjours de 5 jours (résidents Commune)</b>	<b>Séjours de 5 jours (résidents hors Commune)</b>
QF ≤ 500	75€	125€
QF de 501 à 700	115€	165€
QF de 701 à 900	140€	190€
QF de 901 à 1100	170€	220€
QF > 1100 et MSA	200€	250€

<b>* SEJOUR NATURE - AVENTURE (4 -7 ans)</b> <b>18.04.2018 au 20.04.2018</b>	
<b>Quotient Familial</b>	<b>Séjours de 3 jours</b>
QF ≤ 500	45€
QF de 501 à 700	60€
QF de 701 à 900	75€
QF de 901 à 1100	90€
QF > 1100 et MSA	120€

\* Le tarif comprend l'hébergement en pension complète (couchage, restauration...), l'encadrement, les activités et le transport pour les 3 ou 5 Jours selon le séjour.

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Mr Le Maire et après en avoir délibéré, à 19 voix Pour et 2 Contre),

- **FIXE** les tarifs des séjours organisés pendant les vacances scolaires du printemps 2018 tels que définis dans les tableaux ci-dessus.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer, toutes les pièces afférentes à cette décision.

### 14/ OBJET: Service « Enfance - Jeunesse » - Séjours Chantiers Loisirs Tarifs 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service municipal « Enfance Jeunesse » organise plusieurs chantiers loisirs pendant les périodes de vacances scolaires. Ces chantiers sont assortis de périodes de loisirs sous forme de séjours. Ces vacances sont une récompense pour les jeunes qui ont travaillé, aussi, le coût du séjour doit prendre en considération cet élément. Suivant les directives de la CAF, la participation des familles à ces séjours ne peut pas être supérieure à 15 euros par jour et par jeune.

A cet effet, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le tarif des séjours des chantiers loisirs 2018 comme établi ci-dessous :

#### **Coût maximum du séjour : 15 €/jour/ jeune\***

\* Le tarif comprend l'hébergement en pension complète (couchage, restauration...), l'encadrement, les activités et le transport. Selon la durée (3 ou 5 jours), et dans le respect du plafond fixé par la CAF, le coût du séjour, peut être variable.

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Mr Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le tarif des séjours des chantiers loisirs 2018 tels que défini ci-dessus.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer, toutes les pièces afférentes à cette décision.

## II / INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée des diverses manifestations organisées :

- 18 mars : Invitation de la FNACA
- 16 mars Portes ouvertes au Centre de loisirs
- 7 et 8 avril Foire agricole. Monsieur le Maire insiste sur le fait que la Commune est caution morale de cette importante manifestation qui est l'image de Réalmont.
- 

Madame Jollet présente ensuite les différentes manifestations culturelles de la saison :

- 17 mars : Spectacle de la Scène Nationale
- 25, 26, 27 mai : Exposition sur le fond d'œuvre de Bernard Dahhan légué à la Commune
- 28 juin au 1<sup>er</sup> juillet : Symposium de sculpture
- En 2019 – 130 ans de Louisa Paulin

Monsieur Bousquet demande où en est la réfection du Pont de Lalande.

Monsieur le Maire lui répond que l'appel d'offre va être lancé et qu'une subvention a été demandée au Département.

Madame Erodi souhaite intervenir sur les Finances de la Commune :

« Suite à la reprise, au 1<sup>er</sup> septembre 2017, de la gestion du centre de loisirs, géré par les Francas, Les dépenses de personnel et de fonctionnement s'élèvent à plus de 131 000 € pour seulement 4 mois de fonctionnement. Ce montant est déjà supérieur de 15 000 € aux subventions versées aux Francas pour une année complète.

De plus, vous avez supprimé les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) qui étaient gratuites pour les familles. Par votre choix vous perdez les subventions qui y étaient rattachées. Ce temps est donc un temps de garderie payant pour les parents.

Pour une année complète ce service coûtera 3 fois plus cher à la commune et donc aux contribuables alors que pour recruter un nouveau directeur, comme vous l'avez exigé, pour une meilleure qualité du service, l'association vous demandait de rallonger sa subvention d'environ 15 000 € par an seulement !

On peut noter que la personne que l'association avait reçu en entretien pour le poste de direction est celle que vous embauchée.

Dans le bulletin municipal de janvier 2018, vous notez des nouveautés, à savoir : une aide aux devoirs, organisation de séjour et prochainement des ateliers familles. Pour ceux qui n'ont pas d'enfants au centre de loisirs, je vous précise, juste pour information, que cela existait déjà du temps des Francas....

Mr le Maire et chers conseillers municipaux de la majorité, vous avez fait le choix, pour la commune, de prendre la gestion de ce service en régie municipale, alors j'espère que pour les familles, le service est d'une qualité de très haut niveau vu les surcoûts engagés.

Plus généralement, sur les finances de la commune, et toujours dans le bulletin municipal, je vous cite « Notre santé financière est satisfaisante, malgré le désengagement continu de l'état, [...] nous pouvons maintenir un niveau d'investissement important, avec un niveau d'emprunt et d'endettement très faible. Parallèlement nous sommes très attentifs à nos dépenses de fonctionnement et à la maîtrise de nos coûts. »

Concernant le désengagement de l'état, notre commune n'a pas de baisse de ses dotations toutes cumulées. Globalement, il y a même toujours une augmentation et ce depuis le début du mandat.

Quant à la maîtrise des finances de la Commune, outre la reprise en régie du centre de loisirs cité ci-avant, quand on achète pour 290 000 € l'hôtel Noël sans projet, alors qu'il n'est pas aux normes et que le

bâtiment n'est pas en bon état ; quand l'ancienne maison de retraite, depuis 2012, n'est toujours pas vendue ni entretenue alors qu'à l'évaluation il est fait état de dégradation, d'infiltrations d'eau dans plusieurs chambres par la toiture ; quand on engage une rénovation urbaine de 3 400 000€ entre autres, je m'inquiète de l'état des finances de la commune à la fin de votre mandat.

Le bulletin municipal, dans lequel vous ne donnez pas à l'opposition un droit d'expression, ne devrait contenir que des informations vérifiées et honnêtes.

Je demande que mon intervention soit annexée au PV du conseil municipal de ce soir. »

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures